PERFORMANCES & BEST PRACTICES
GROUPE CNPG

Code : SRH-516

DEVELOPPER SES COMPETENCES MANAGERIALES

Formation en Visioconférence

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre au participant d'acquérir des notions, des méthodes et des outils qui lui permettront de manager efficacement, d'améliorer ses performances individuelles et l'efficacité collective.
- Permettre au participant de prendre du recul au participant sur ses propres pratiques de management, de manière à les améliorer.

Cette formation aura lieu :

A distance en visioconférence.

Horaires de formation : **de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

Soit 3 jours de formation et 21 heures de cours.

Planning : voir au dos

Tarifs du cursus :

- Au comptant **: 1 785,00 € TTC**
- En 5 mensualités : **5 x 357,00 € TTC**
- En convention : **2 320,00 € HT (*)**

() Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement*

PEDAGOGIE

L'enseignement est dispensé à des groupes *de 5 personnes minimum à 10 personnes maximum*.

Des documents de travail (questionnaires, jeux, études de cas) sont remis, le cas échéant, à chaque participant.

ATTESTATION

Certificat de réalisation



1- PRÉREQUIS ET CONSEILS PRATIQUES :

Public :

- Managers du secteur privé ou public.

Prérequis :

- Avoir une expérience en management.
- Exercer des responsabilités d'encadrement.

2- MODALITÉS D'ADMISSION :

- Sur demande par téléphone, par mail ou site internet.
- Chaque candidat doit transmettre son CV à l'organisme de formation.

3- DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

Durée : 21 heures sur 3 jours. Horaires de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause méridienne d'une heure.

Lieux de formation : à distance en visioconférence.

Pédagogie : L'enseignement est dispensé à des groupes *de 5 personnes minimum à 10 personnes maximum*.

- Des documents ((questionnaires, jeux, études de cas) sont remis, le cas échéant, au participant.

4- MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

L'enseignement est dispensé à des groupes restreints de 5 personnes minimum à 10personnes maximum, afin de valoriser l'interactivité, les échanges et le dialogue.

Évaluation des compétences par une pédagogie active et interactive, basée sur l'étude de cas concrets, d'ouvrages de référence, de simulations, de jeux de rôle et à l'aide d'outils pédagogiques impliquant le participant à chaque étape de la formation. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'atteindre ses propres objectifs de formation.

suite

FORMATION EN MANAGEMENT

Code : SRH-516

DEVELOPPER SES COMPETENCES MANAGERIALES

5- PROGRAMME

Mieux se connaître, mieux connaître l'autre.

- Concepts et outils de l'analyse transactionnelle pour comprendre ce qui est en jeu dans la relation (Etats du moi, Egogramme, Transactions).
- Eléments fondamentaux de la communication interpersonnelle.

Le cadre, manager de son Equipe.

- Les trois dimensions du management.
- Les quatre rôles du manager – Autodiagnostic de management.
- Le positionnement dans l'organigramme, et son impact en termes de management.
- Evoluer au sein de la hiérarchie.

Le cycle de développement d'une équipe.

- Le cadre de référence (structure, règles de fonctionnement et de communication.
- Les facteurs et conditions d'engagement et de motivation.
- Les actes majeurs du management d'équipe (fixer les objectifs et évaluer les résultats, conduire une réunion, un entretien, déléguer, adapter son style management aux situations).

Choisir les bons outils de communication.

- Les principes fondamentaux d'une communication efficace.
- Ecoute, reformulation, questionnement ; faits et opinions, D.E.S.C.

Conclusion et Plan d'Action : A l'issue de la session, le participant a identifié ses points forts et ses axes de progrès, a établi ses objectifs d'amélioration qu'il met en pratique dès son retour à son poste de travail.

Supports pédagogiques complémentaires

1. E-learning
2. Atelier Formation Action avec mises en pratique
3. Technologies numériques de formation et de digital coaching

Accompagnement personnalisé

- Chaque apprenant a la possibilité de contacter l'équipe pédagogique (par Skype, mail ou téléphone) pour un suivi personnalisé.

- Les apprenants sont inscrits sur un espace d'échanges et de dialogue (plateforme Hubshare).

6- PROFILS DES FORMATEURS

La formation sera animée par un professionnel de la Fonction Publique : M. Damien Devouassoux

DUREE FORMATION : 3 JOURS
HEURES DE FORMATION : 21 HEURES

Mois	Jours du mois
En Cours de Programmation – Contactez-nous au 01 44 34 23 23	

Formation dispensée par :
M. Damien DEVOUASSOUX

- Consultant, Coach, Formateur en management.
- Administrateur civil honoraire, Sous-préfet honoraire.
- Docteur de 3ème cycle en Sociologie politique.
- Maître es-Sciences économiques.
- Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon.
- Licencié en Histoire.

Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet

www.cnpg-formation.com



suite

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle :11 75 54354

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DEVELOPPER SES COMPETENCES MANAGERIALES

En Visioconférence (Zoom)

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : Nom :

Fonction :

Adresse :

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail :

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : Nom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail :

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret :
|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Module	Dates	Financement personnel		Entreprise ou organisme HT
		Au comptant	En 5 mensualités	
❑ Développer ses compétences managériales [**SRH-516**]	En Cours de Programmation	❑ **1 785,00 € TTC**	❑ **5 x 357,00 € TTC**	❑ **2 320,00 € HT (*)**
❑ Gérer les désaccords et les conflits [**SRH-515**]	En Cours de Programmation	❑ **1 190,00 € TTC**	❑ **5 x 238,00 € TTC**	❑ **1 325,00 € HT (*)**
❑ Techniques de communication appliquées au milieu pro …[**SRH-517**]	En Cours de Programmation	❑ **1 190,00 € TTC**	❑ **5 x 238,00 € TTC**	❑ **1 325,00 € HT (*)**

↥*Cocher la formation désirée*

() Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement*

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

.....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com).** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).

En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de :€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en 5 mensualités (Maximum)*

❑ Ci-joint ….. chèque(s) de€

(dont 1 encaissé à l'inscription et les autres déposés les mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCO, soit :€ +TVA

❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :.....€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

PERFORMANCES & BEST PRACTISES est une marque du groupe CNPG – CNPG Conseil RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**

Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
 Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
 Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
 L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du participant

Pour toute demande d'annulation d'inscription avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier Recommandé en A.R. à CNPG Formation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du formulaire d'inscription. Passé ce délai, CNPG Formation facturera un dédit à titre d'indemnité forfaitaire selon les conditions suivantes :

Formations courtes (moins de 5 jours)

- 25 % du coût total H.T. de la formation dans un délai compris entre le 15ème jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation.
- 50% du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.
- 100 % du coût total pour toute formation commencée.

Formations longues (plus de 5 jours)

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre le 15ème jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation
- 100 % du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Rétractation pour cause de force majeure

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement pour lequel il a souscrit un contrat (art. L.444-8, alinéa 2, du Code de l'éducation). Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Vous devrez régler les sommes correspondantes à la formation que vous avez déjà reçue à la date de votre résiliation.

L'élève ou son représentant légal doit alors adresser par lettre recommandée avec AR les motifs invoqués pour justifier le cas de force majeure.

Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.